



Document destiné aux propriétaires de chiens dangereux ayant obtenus l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural.

rédigé en janvier 2010 par Jean-Michel MICHAUX et Roselyne MICHAUX

- Le présent document est destiné à toute personne ayant suivi la formation "Attestation d'Aptitude" auprès d'un formateur habilité en Préfecture.
- Cette Attestation doit être fournie par le propriétaire ou le détenteur d'un chien de 1ère ou de 2ème catégorie pour obtenir la délivrance d'un permis de détention par la mairie de son domicile.
- De même, cette Attestation doit être présentée au maire lorsqu'il en a fait expressément la demande au propriétaire ou au détenteur d'un chien, quelque soit sa race, à la suite d'une morsure d'une personne ou dans un cadre préventif si un chien est susceptible de présenter un danger pour les personnes ou les animaux domestiques.

Mieux comprendre son chien

Pour mieux vivre en harmonie avec lui

Mon ami doit rester un bon compagnon

Un chien est un être vivant qui réagit, comme tout être vivant, c'est-à-dire avec les modes de communication liés à son espèce. Il nous parle avec son langage qui est différent du nôtre. Il nous aime et toute la famille l'aime. Mais le comprend-t-on toujours aussi bien qu'on le croit ?

Souvent par ignorance et par amour fidèle de son chien, on lui laisse prendre une place et un comportement qui peut devenir dangereux pour son entourage, surtout en présence d'enfants ou d'adolescents auprès desquels les morsures sont fréquentes.

Actuellement, on estime qu'il y aurait chaque année, en France, 120 000 morsures dont 8 000 nécessiteraient une hospitalisation (0,5 à 1% de l'ensemble des consultations dans les services d'urgences chirurgicales) et, dans 1 ou 2 cas par an, les victimes décèderaient. Dans plus de 50% des cas, les victimes seraient des enfants ou des adolescents. La majorité des morsures seraient bénignes mais certaines d'entre elles seraient très graves du fait notamment des séquelles esthétiques au visage; le visage serait en effet touché dans 75 à 85% des cas (lèvres, joues, nez, paupières).

Ces accidents sont généralement provoqués (1 cas sur 3 dans chaque situation) par :

- ❖ le chien de la famille,
- ❖ le chien du voisinage ou de l'entourage (ami, grands-parents...),
- ❖ le chien d'une personne non connue de la famille.

Prévenir, c'est donc éviter le pire

C'est ainsi qu'à la suite d'une série d'accidents graves causés par les chiens, parfois mortels, le législateur est intervenu pour prévenir ces accidents et responsabiliser leur maître dans un souci de sécurité publique par la loi du 20 juin 2008.

Ce développement de la prévention des accidents s'articule autour de deux principaux axes : responsabiliser et, à défaut, sanctionner. Il s'agit en effet de :

- ❖ Responsabiliser les propriétaires de chiens de 1^{ère} et de 2^{ème} catégories par la création d'un permis de détention de leur chien à partir du 31 décembre 2009. Ce nouveau permis annule et remplace la déclaration en mairie initiale de leur chien.

- ❖ Pour tout chien quel que soit sa race :
 - Responsabiliser le maître d'un chien mordeur.
 - Responsabiliser le maître d'un chien qui peut présenter un *danger potentiel* pour les personnes ou les animaux domestiques.
 - Responsabiliser le maître d'un chien qui présente un *danger existant, grave et immédiat* pour les personnes ou les animaux domestiques
- ❖ Renforcer le rôle du maire dans sa commune auprès des propriétaires de chiens, notamment par la décision d'euthanasie du chien.
- ❖ Des sanctions pénales renforcées pour les maîtres en cas d'accident.

La formation, sanctionnée par la délivrance d'une attestation d'aptitude, s'inscrit elle-aussi dans cette prévention voulue par le législateur pour informer les maîtres sur le comportement du chien, les bases de l'éducation canine et pour réduire les accidents involontaires.

***Mon ami le chien,
quelles sont tes origines ?
par habitude, comment te comportes-tu ?***

Les origines du chien

On dit du chien qu'il est un loup civilisé. Ils ont, en effet, tous les deux une origine commune car le comportement du chien est issu de celui du loup. Mais à la différence du loup, le chien a été domestiqué il y a plus de 15.000 ans et depuis cette époque, il est devenu notre ami.

Le comportement habituel du chien

Plusieurs caractéristiques du comportement canin sont communes à tous les chiens et trouvent leur origine dans le comportement du loup.

Il n'aime pas vivre seul

Le chien a un véritable besoin de vivre en groupe, tout comme le loup qui vit en meute. Le comportement du chien a souvent été comparé à celui du loup lorsqu'il vit en groupe ou en famille avec l'homme. D'où un attachement fidèle du chien à l'homme, depuis que nous l'avons domestiqué. Cette affection le conduit, naturellement, à nous faire plaisir car il a peur d'être abandonné. Cette peur peut aussi devenir une angoisse appelée « anxiété de séparation » : dès qu'il reste seul, il « stresse », aboie bruyamment, sans s'arrêter, et détruit les objets qui sont à sa portée.

Il est très social

Pour vivre en groupe, le chien est capable de développer des relations sociales avec d'autres individus, et en particulier avec l'être humain. Il peut faire la distinction entre ceux qui font partie de son entourage et les autres. Il ne s'agit pas d'une faculté naturelle, mais d'un comportement qu'il apprend s'il a été élevé dans de bonnes conditions pendant les 16 premières semaines de sa vie. En revanche, s'il a été élevé dans de mauvaises conditions pendant cette période, il aura peu tendance à se socialiser, son comportement s'en trouvera affecté et pourra entraîner de grandes difficultés avec vous, votre famille et en société.

Il a besoin de vivre dans des règles hiérarchiques claires

Chez le loup, le fait de vivre en meute hiérarchisée est essentiel. La meute lui permet de chasser en groupe et de mieux défendre son territoire. Mais la gestion de cette meute nécessite des règles à respecter. Il est en effet essentiel d'éviter la reproduction consanguine, de gérer les relations entre les différents membres de cette meute et d'éviter que chaque loup parte du groupe. C'est au chef de meute que revient la gestion de la nourriture, des déplacements, des relations entre les différents membres de cette meute... Le chef de meute, a des avantages certains, puisqu'il mange le premier, puisqu'il est le seul à se reproduire. Les relations hiérarchiques s'établissent par des échanges de signes (signes d'intimidation par le dominant, signes de soumission par le dominé) et, éventuellement si les signaux ne fonctionnent plus, par des combats qui sont violents et bruyants, mais rarement mortels.

La hiérarchie chez le chien est héritée du comportement du loup. La tendance à devenir dominant existe chez le chien, mais est moins prononcée que chez le loup. Toutefois, dans certaines circonstances (races ou lignées canines avec un caractère dominant, accumulation d'erreurs de comportement de l'homme...), le chien peut devenir dominant.

Il est donc essentiel que le chien ne soit pas ou ne devienne pas dominant avec les membres de la famille dans un foyer. Des règles hiérarchiques très simples avec son chien doivent être respectées.

Il a une petite tendance héréditaire à la prédation.

Le loup est un prédateur, mais le chien n'a pas besoin de l'être puisque son alimentation lui est apportée par l'homme. Toutefois, dans certaines circonstances pas toujours connues, le chien peut aussi avoir ce comportement envers un autre animal (mouton, chat, ...) et parfois envers l'homme. **Ce comportement de prédation réapparaît lorsque le chien vit en meute avec d'autres chiens ou lorsqu'il n'a pas été ou a été socialisé.**

Il a une tendance naturelle à se protéger.

Comme tout être vivant, le chien a aussi un comportement de protection qui est vital quel que soit l'espèce. En effet, chaque être vivant a besoin de se protéger. Bien entendu, chaque chien a une sensibilité différente à ce besoin vital de protection. Certains chiens acceptent beaucoup de leur maître, d'autres sont moins tolérants. *Néanmoins, pour n'importe quel chien (comme pour l'homme), si on dépasse les limites, il se défendra et c'est normal.* Comme tout être vivant, il cherche à protéger son intégrité, ses ressources (alimentaires, sexuelles...), et aussi sa tranquillité. Il existe, au surplus, deux comportements de protection spécifique : défendre, d'une part, sa **place hiérarchique** lorsqu'il est dominant et, d'autre part, son **territoire** et sa famille ou « meute ».

Il est capable d'apprendre si on l'éduque

Le chien a un comportement évolutif grâce à l'éducation. Les capacités d'apprentissage sont **très développées chez le chiot**, comme chez l'enfant. Elles diminuent avec l'avancée de l'âge. L'éducation du chiot s'effectue d'abord par sa mère puis par l'être humain (éleveur, maître). Elle est indispensable à son équilibre.

La mère apprend à ses chiots quelques comportements importants, en particulier :

- A se calmer : le chiot a une tendance naturelle à s'agiter. Sa mère lui apprend à s'apaiser ;
- A ne pas mordre fort : la mère apprend à son chiot à contrôler la puissance de sa mâchoire lorsqu'il mord, et ainsi à éviter les morsures dévastatrices ou ravageuses ;
- A être propre : la mère apprend à son chiot à faire ses besoins sanitaires loin du lieu où il dort et loin de sa gamelle.

Si un chiot est séparé trop tôt de sa mère, il n'apprendra jamais la totalité de ces comportements ce qui entraînera malheureusement des difficultés dans sa vie quotidienne avec l'homme.

Cet apprentissage du chiot par sa mère n'est, cependant, pas suffisant. Pour qu'un chien puisse vivre harmonieusement avec son maître en ville, **il est indispensable qu'il soit éduqué**. Plus cette éducation est réalisée dès son plus jeune âge (dès qu'il arrive au foyer), plus il est facile de vivre avec son chien.

**Mon ami le chien,
comment communique-tu ?**

Pour vivre avec l'homme et devenir son ami, pour être socialisé ou pour être éduqué, le chien communique assez facilement avec l'homme. Cependant, **son mode d'expression est très différent du nôtre**.

Il communique avec nous par des signes, faciles à identifier, qui correspondent à son propre langage et à ses sens de base : l'odorat (nez), la vue (yeux), l'ouïe (oreilles) et le toucher (caresse, ...).

Une bonne communication avec son chien nécessite que **les signaux émis par le chien soient compris par son maître et son entourage. Il en est de même de la connaissance des signaux émis par l'homme envers le chien du foyer**.

En réalité, cette communication peut être inexistante lorsque le chien ou bien l'homme interprète à sa façon ces signaux. L'homme a tendance à interpréter les signaux émis par son chien en fonction de son propre mode de vie : on parle alors « d'anthropomorphisme ». De l'autre côté, le chien a tendance à faire la même assimilation : interpréter nos messages en fonction de son propre mode de vie – le chien *fait du* « cynomorphisme ».

Pour vivre agréablement avec son chien, **c'est au maître et à sa famille de s'adapter à son mode de communication. Lui, le chien, n'a pas cette capacité**.

Il communique avec nous par l'odorat

La communication par les odeurs est très développée chez le chien, bien plus que chez l'homme. Le chien a de grandes narines (qui sont adaptées à sa taille), et des parties du cerveau spécialement dédiées au repérage des odeurs.

Par la production d'odeurs spécifiques (appelées aussi phéromones), il s'établit une communication très efficace entre les chiens. Les messages échangés, par les odeurs émises, sont très diversifiés et nombreux. Les chiens s'informent par ce moyen sur leur semblable comme la taille, la dominance, le sexe, l'état de santé, ...

Ces échanges entre chiens se produisent quand ils se rencontrent (ils se reniflent) ou bien quand ils se promènent (ils sentent les urines du chien passé antérieurement). Chez l'homme, la communication par les odeurs est beaucoup moins complexe et beaucoup moins développée.

Dans la relation avec notre chien, la communication par les odeurs est à sens unique. Le chien sent nos odeurs et « sait » les interpréter. Par exemple, il sent parfaitement notre humeur (joie, tristesse, ...), notre sentiment à son égard (peur, rejet, *amitié*,...), voire même notre état de santé. Alors que nous-mêmes, nous sommes totalement dépourvus de ces capacités.

Il communique avec nous par l'ouïe

La communication auditive est elle aussi très différente entre l'homme et le chien. Elle est très développée chez l'homme puisque le langage parlé est LE MOYEN de communiquer entre nous. Ce langage parlé chez l'homme est extrêmement performant ; par la constitution de phrases, il permet de décrire des images, voire des concepts. En revanche, chez le chien, la communication par les sons est nettement plus simple : le chien émet une quinzaine de sons différents (aboïement, gémissement, grognement, jappement, hurlement, ...). Ces sons sont tous destinés à attirer notre attention. Lorsque l'on cherche à communiquer avec notre chien par la parole, il est important de prendre en compte les quelques règles suivantes :

- Notre chien est totalement incapable de comprendre des phrases, encore moins des discours, *bien que, parfois, il fasse semblant : c'est un bon comédien (attention à ne pas faire de l'« anthromorphisme », voir page précédente) .*
- Notre chien est capable de comprendre quelques mots à condition d'avoir reçu au préalable une éducation appropriée. Cette éducation nous permettra de donner des ordres à notre chien, comme « assis », « au pied », etc.
- Les intonations de notre voix sont très importantes pour communiquer avec notre chien. Le même mot que l'on prononcera avec des tons différents aura des significations différentes pour notre compagnon. Il faut absolument parler à notre chien avec un ton de voix en rapport avec la nature du message que l'on veut lui communiquer (ordre, récompense, punition, ...).

Il communique avec nous par la vue

La communication visuelle est fondamentale dans la relation entre l'homme et le chien, car elle permet de nombreux échanges. Il s'agit aussi bien de l'expression de la tête et du regard que des positions du corps. L'homme et le chien ont des expressions de la tête et des attitudes corporelles qui sont en relation avec leur aspect physique, avec ce qu'ils ressentent, ce qu'ils veulent dire.

Le chien comprend bien la gestuelle de l'homme.

Il comprend notre attitude générale si nous cherchons à le dominer ou si, au contraire, nous avons plutôt une attitude de dominé.

Il comprend aussi certains de nos gestes, en particulier, l'indication avec la main et le bras tendus pour un endroit où il doit aller. De même, il comprend l'appel au jeu ou simplement le rappel.

Nous mêmes, nous comprenons assez facilement et naturellement les attitudes de notre chien. Nous comprenons bien les signaux de menace (babines relevées et grognement), les signaux de demande (oreilles basses, mais pas en arrière, yeux tristes...), les signaux de soumission (chien couché sur le dos, ventre en l'air ou chien debout avec queue entre les jambes, oreilles en arrières, regard fuyant..), l'appel au jeu ou à la promenade.

Mais, **quelques pièges demeurent dans cette communication par la vue avec notre chien**. Trois pièges doivent être pris en compte :

- certains chiens ont une tête sans expression – c'est fréquemment le cas chez le **pitbull** - Ils représentent un certain danger puisqu'il est plus difficile de percevoir les signaux qu'ils devraient émettre.
- regarder un chien droit dans les yeux, ne signifie pas comme chez l'homme un signe de franchise, mais plutôt un signe de défi.
- les jeunes enfants **ne comprennent pas naturellement** les signes émis par le chien, en particulier les signaux de menace. **Il faut les leur apprendre.**

Il communique avec nous par le toucher

La communication tactile complète la communication visuelle en renforçant les messages. Le toucher renforce le geste ou l'attitude. Le chien dominant va chercher à chevaucher le chien dominé sur le côté (différent du chevauchement sexuel). En présence d'un être humain, le chien dominant cherche à placer sa patte sur le thorax ou les épaules de son maître.

Il ne faut pas interpréter tous les contacts comme des rapports de dominance. Le chien cherche souvent à interpeller son maître en posant sa patte sur sa jambe ou sa cuisse pour obtenir un gâteau, une promenade, une caresse. Il peut prendre le poignet de son maître dans sa gueule pour le conduire à un lieu précis.

En conclusion, le chien va communiquer avec nous à l'aide de ses différents modes de communication qu'il émettra en même temps (communication par odeurs, sonore, visuelle et tactile). Il comprendra d'autant mieux ce qu'on veut dès lors que tous nos signaux seront en accord avec notre demande. Nous devons donc faire attention à la **logique de notre attitude générale** (ton, attitude physique, ...) **avec chacune de nos demandes** (mot, geste, ...).

Comment puis-je repérer un comportement agressif de mon chien ?

Il existe de nombreuses et diverses situations où votre chien peut vous agresser, ou l'un de vos proches. La connaissance des différents types d'agressivité canine vous permettra de mieux évaluer les risques et de mettre en place une prévention appropriée.

Tous les comportements agressifs présentés ci-dessous – à l'exception du chien dressé à l'attaque par un professionnel - **dérivent** du comportement habituel du chien. Dans certains cas, un accident se produit alors que le chien a un comportement habituel, car il se sent agressé. Dans d'autres cas, le chien a un comportement non habituel lié à une relation déséquilibrée entre le maître et son chien ou à de mauvaises conditions d'élevage du chiot. De nombreux chercheurs pensent également qu'il existe des prédispositions génétiques.

BON A SAVOIR !

Si votre chien a un comportement agressif envers l'homme ou les animaux domestiques, **vous restez toujours responsable de votre chien.**

- **En cas de danger potentiel**, le maire ou le préfet peut vous imposer de prendre des mesures de nature à prévenir le danger, y compris celle de soumettre votre chien à une évaluation comportementale. A la suite de cette évaluation, il peut vous ordonner de suivre une formation pour obtenir une attestation d'aptitude. Si vous refusez de suivre les prescriptions de votre maire ou de votre préfet qui sont à vos frais, il peut placer votre chien en fourrière et demander, soit son euthanasie après avis d'un vétérinaire agréé (à vos frais également), soit le don de votre chien à un refuge pour qu'il soit adopté par un autre maître.
- **En cas de danger grave et immédiat**, le maire ou le préfet a le pouvoir de placer votre chien en fourrière et, si nécessaire, de faire procéder à son euthanasie après avis d'un vétérinaire « désigné » dans les 48 heures (à vos frais). En pratique, ce vétérinaire désigné peut être celui en charge de la gestion sanitaire de la fourrière ou du lieu de dépôt choisi par le maire ou le préfet)

Voir ci-après pour les chiens de 1^{ère} et de 2^{ème} catégorie.

BON A SAVOIR !

Si votre chien mord une personne ou un enfant, vous-même, ou à défaut un professionnel, devez déclarer cette morsure à votre mairie et vous devez dans les plus brefs délais soumettre votre chien à une évaluation comportementale (à vos frais). A la suite de cette évaluation, votre maire peut vous ordonner de suivre une formation pour obtenir une attestation d'aptitude (à vos frais). Si vous refusez de suivre ces prescriptions, votre maire a le pouvoir de placer votre chien en fourrière et, si nécessaire, de faire procéder à son euthanasie après avis d'un vétérinaire agréé dans les 48 heures (à vos frais encore).

L'agression par prédation

La prédation présente des risques graves pour l'homme, le bétail ou le gibier. Sa finalité est de capturer une « proie ». Les phases successives de la prédation sont :

- le repérage de la proie,
- l'approche discrète de la proie ,
- lorsqu'il est proche de sa proie, sa poursuite,
- sa capture, puis le fait de la secouer très fortement, de la déchiqueter et, enfin, de la mettre à mort.

Il est très rare que le chien mange sa proie. Succède ensuite une phase de repos et de « bien-être » pour le chien.

A la différence des autres formes d'agression, il n'existe **aucun signe de menace préalable** à l'attaque.

La prédation peut regrouper, soit **l'ensemble** des phases décrites ci-dessus (du repérage au déchiquetage), soit **une partie de ces phases** (de la poursuite d'une « proie qui bouge vite » à la morsure). Ce comportement est plus dangereux pour la « proie », lorsque la prédation s'effectue avec l'ensemble des phases.

La prédation est plus fréquente et plus dangereuse lorsque les chiens sont en meute. Mais, elle peut aussi exister lorsque le chien est seul et livré à son propre instinct, en dehors de la présence de son maître.

Les dites proies peuvent être de taille très variables. Mais, le **rapport de force DOIT ETRE favorable au chien**.

La prédation est fréquente sur les animaux, mais plutôt rare sur l'homme. Face à une proie humaine qui s'enfuit ou court vite, le chien court à son tour et mord (le plus souvent à la cheville ou au mollet). Cette proie est le plus souvent un enfant qui court et qui crie, ou un jogger, ou encore un cycliste, ... La séquence est incomplète et **le mouvement est l'élément déclenchant** de la prédation. C'est un comportement réflexe chez une grande majorité de chiens. Il est essentiel de garder et de maîtriser son chien en laisse.

BON A SAVOIR !

Un arrêté (décision) de votre maire peut vous imposer de tenir votre **chien en laisse**. Vous devez le respecter, sinon vous devrez payer une amende.

La loi impose que les chiens de première et de deuxième catégories soient **muselés et tenus en laisse** dès qu'ils sortent de chez vous ou de votre appartement. A défaut, l'amende est au maximum de 150 €.

Dans d'autres circonstances, ces accidents sont mortels pour l'homme, en particulier, pour les personnes à mobilité réduite attaquées dans la rue par plusieurs chiens inconnus ou errants.

L'attaque est soudaine et semble incompréhensible. Mais, rappelons que ces cas sont extrêmement rares. En général, l'élément déclenchant une attaque mortelle n'est pas connu. Il semble exister une prédisposition génétique. Le diagnostic vétérinaire est grave : on pense actuellement qu'un chien qui a attaqué dans de telles conditions, recommencera.

L'agression hiérarchique lorsque le chien est dominant

Les morsures se produisent lorsque l'on cherche à *imposer sa loi* à un chien dominant ou lorsque l'on refuse de se plier à ses souhaits. Elles se produisent le plus fréquemment en famille.

Un chien est dominant lorsqu'il présente plusieurs signes des comportements suivants : il mange le premier, il demande avec insistance à table, il dort sur le canapé ou sur le lit, il se place dans un lieu de passage fréquent à la maison, il cherche à empêcher ses maîtres de sortir de la maison ou d'approcher la maîtresse de maison, il limite les contacts entre les personnes, il a des attitudes de chevauchement.

Aucun chien ne naît dominant, (il peut simplement avoir des prédispositions). Il devient dominant à cause du comportement de son maître et de l'ensemble de la famille. Si nous laissons le chien manger systématiquement le premier, si nous acceptons de lui donner à manger à table lorsqu'il le demande, si nous le laissons dormir sur le canapé, ... alors il devient dominant. Tant qu'il n'est pas dominant, il faut absolument intervenir pour que ces comportements ne puissent pas s'installer.

Par contre, une fois que le chien est devenu dominant, il y a lieu d'être prudent car le chien peut vous agresser vous-même, ou bien un membre de votre famille ou encore un de vos voisins. Il aura tendance à mordre chaque fois que l'on cherchera

à transgresser SES ORDRES (ne pas lui donner à manger le premier, ne pas lui donner à manger à table lorsqu'il le demande, refuser qu'il dorme sur le canapé ou sur le lit ou encore chercher à partager le canapé avec lui, ...).

D'habitude, le chien a une **démarche progressive** vous incitant à arrêter. Il va émettre des signaux d'intimidation avec une intensité progressive (fixation du regard, posture raide, érection des poils sur le corps, babines découvertes puis grognement). Par ces signaux, il attend que son « interlocuteur » s'arrête. Si celui-ci continue, il va alors attaquer avec une graduation dans la morsure. Chez un chien élevé dans de bonnes conditions, les premières morsures seront plutôt des pincements, elles ne seront pas dévastatrices (nécessitant une hospitalisation).

Ensuite, si l' « interlocuteur » continue à persister ou à recommencer trop souvent, le chien ne préviendra plus par des signaux et mordra de façon dévastatrice. Il s'agit alors d'une **agression imprévisible**.

Lorsqu'un chien est devenu dominant, sa rééducation est possible. Elle est soumise :

- à l'œuvre de professionnels, en particulier, des éducateurs canins.
- à une rééducation longue : lorsqu'un chien a pris de mauvaises habitudes avec une personne, il est bien difficile qu'il en change même si, son comportement est redevenu **normal avec les autres**.

L'agression territoriale et l'agression maternelle

En cas d'agression pour protéger son territoire, tout comme le loup, le chien a une tendance naturelle à défendre sa famille ou sa « meute » et aussi le territoire dans lequel vit sa famille. C'est un comportement normal qui est plus accentué dans certaines races, en particulier les chiens de berger (berger allemand, beauceron,...).

A cet effet, le chien cherchera :

- A empêcher les intrusions sur le territoire de la famille. Il s'agira de l'appartement ou de la maison, ou bien des herbages où les moutons pâturent. L'objectif est, soit d'éviter qu'un individu ne rentre sur ce territoire, soit de l'en faire sortir, soit simplement de l'immobiliser en attendant le retour de son maître.
- A protéger les membres de la famille contre les « agressions » d'une autre personne, à l'intérieur ou à l'extérieur de son territoire. Les accidents peuvent se produire dans des circonstances très diverses :
 - Deux enfants promènent dans la rue le chien de l'un d'entre eux. Ils se mettent à se chamailler, voire à se disputer. Le chien défend son jeune maître.
 - Un enfant en promenade en montagne avec ses parents va en courant vers un troupeau de moutons pour les caresser. Ce troupeau est protégé par un chien montagne des Pyrénées appelé encore Patou.
 - Le facteur, qui tous les jours donne l'impression au chien qu'il veut rentrer dans la maison, est souvent la victime de ce type d'agression.

Par **l'agression maternelle**, la chienne cherchera à protéger ses chiots contre les personnes qui chercheraient à s'en approcher.

Comme dans l'agression hiérarchique, le **chien prévient avant d'agresser** pour faire cesser le comportement de l'individu. Les principaux signes de menace sont l'aboiement, l'érection des poils sur le corps, un corps raidi, le grattage au sol, les grognements.

Mais dans certaines situations, ces signaux ne seront pas émis (situation trop rapide, intrusion ou tentative de répétition trop fréquente).

L'agression par irritation

Le chien, comme l'homme, peut ne pas supporter certaines situations. Lorsque ces situations insupportables se produisent, il devient irritable voire agressif. Ces situations sont très diverses. Les principales causes peuvent se regrouper en grandes classes :

- les situations liées à la nourriture (le chien a faim, le chien est dérangé lorsqu'il mange...),
- la persistance d'un contact voulu par le maître (brossage ou simplement la mise d'un collier) ou par l'enfant (qui cherche à jouer avec lui alors qu'il en a assez...),
- l'appui sur un endroit de son corps qui lui fait mal,
- les troubles de la communication, c'est-à-dire quand la communication est ressentie comme incohérente par le chien. Deux types d'erreurs manifestes peuvent conduire à des morsures :
 - Punir sévèrement son chien de façon inadéquate. En effet, battre son chien n'est pas la bonne méthode éducative comme nous le verrons ultérieurement. Une telle punition peut, de plus, se révéler dangereuse dans certaines situations, par exemple : continuer à le sanctionner alors qu'il a émis des signaux de soumission et d'apaisement ou qu'il est dans son coin.
 - Emettre en même temps, plusieurs signaux de communication en contradiction les uns avec les autres comme, par exemple, gronder un chien en le caressant, donner un ordre avec une voix douce. Le chien ne comprend pas.

Tous les chiens ne réagiront pas de la même façon. Certains seront très tolérants, d'autres réagiront très rapidement.

Lorsque le chien est irrité, il va manifester des signaux d'arrêt comparables à ceux décrits ci-dessus, ou bien chercher à fuir la situation.

Les morsures ne se produisent que lorsque l' « interlocuteur » persiste dans son comportement. Ce type d'accident est fréquent par le chien de la famille (des parents ou de l'un d'entre eux ou des grand-parents) sur l'enfant. Ce dernier cherche à jouer avec le chien alors que celui-ci ne le veut pas ou ne veut plus (le chien part se réfugier sous un meuble). Si l'enfant persiste trop, la morsure peut arriver, notamment au visage. Il est donc indispensable de surveiller les enfants qui jouent avec « leur » chien.

Agression par peur

Le chien qui redoute pour sa propre intégrité physique et qui a peur, ne se laisse pas approcher. Il cherche à fuir. Cependant, s'il se trouve dans l'impossibilité de le faire (soit parce qu'il est attaché, soit parce qu'il est tenu en laisse, soit parce qu'il ne peut pas se dégager ...), il peut mordre les personnes qui l'approchent.

Ce type d'agression présente deux caractéristiques :

- le chien ne manifeste pas de signaux de menace comme dans les types d'agression précédents, mais des signes de peur plus ou moins marqués (chien au regard fuyant, tremblement, respiration rapide...) qu'il faut savoir repérer.

- Le chien, s'il agresse, cherchera à faire mal. Les morsures seront le plus souvent dévastatrices.

Agression par dressage à l'attaque (ou dressage au mordant)

A la différence des autres types d'agression basés sur des comportements innés du chien, le chien dressé à l'attaque est un comportement **acquis lors d'un dressage** effectué par l'homme.

Lorsque ce dressage est fait correctement par un professionnel, le chien apprend à attaquer sur ordre, à ne pas avoir peur des coups et à s'arrêter immédiatement sur ordre. Dans ce cas, le chien doit avoir une véritable confiance dans son conducteur auquel il transfère son pouvoir de décision et doit avoir un grand équilibre émotionnel. Un tel type de dressage nécessite une grande compétence de la part du conducteur. Il n'est pas à la portée de tous. Dans les brigades cynophiles de la police, de la gendarmerie et de l'armée, de tels dressages sont effectués. Les risques d'accident sont peu nombreux.

Le risque est largement plus élevé lorsque le dressage a été effectué dans de mauvaises conditions par un amateur. Lorsque l'on apprend au chien l'attaque sans lui apprendre en même temps la capacité à s'arrêter, lorsque le chien est émotionnellement fragile, il est fréquent que des accidents se produisent. Généralement, dans un milieu familial. **Ce type de dressage est strictement interdit sauf dans le cadre de la sélection dans des clubs homologués.**

BON A SAVOIR !

Seuls les dresseurs professionnels détenant un diplôme (certificat de capacité) peuvent exercer l'activité de dressage au mordant. La loi n'autorise ce dressage que pour certaines activités professionnelles.

Tout contrevenant amateur encourt six mois d'emprisonnement et 7 500 € d'amende.

En conséquence, bien vivre avec son chien nécessite d'avoir bien compris son comportement et les raisons qui le conduisent à agresser dans notre foyer ou à l'extérieur de notre maison. Dans certains cas, on peut considérer que le chien a un comportement *pathologique ou maladif*, mais les accidents les plus fréquents sont dus à des erreurs réalisées par nous-même envers notre chien. Ne pas commettre de tels erreurs au quotidien auprès de notre compagnon nous permettra d'éviter de très nombreux accidents.

Comment puis-je alors faire pour prévenir de tels accidents ?

La très grande majorité des accidents provoqués par les chiens peuvent être évités.

La prévention passe par 3 phases successives :

- l'acquisition d'un chien avec lequel il est possible de vivre.
- l'éducation canine.
- une attitude adaptée.

Choisir un chien adapté à votre mode de vie

Pour bien vivre avec un chien, il est recommandé d'acquérir ou d'adopter un chiot :

- 1°) adapté à votre mode de vie quand il sera adulte, *sinon il supportera mal la situation et vous aussi*. Un mauvais choix peut être à l'origine de grandes difficultés. Par exemple, il ne faut pas prendre :
 - un chien trop actif si votre appartement est petit et si vos occasions de le sortir longuement et régulièrement sont rares;
 - un chien à *fort tempérament* si vous n'avez jamais eu de chien ou si vous n'avez pas vous-même un caractère fort.
- 2°) élevé dans de bonnes conditions, c'est à dire qu'il est resté au minimum huit semaines avec sa mère pour qu'elle fasse sa « part » d'éducation et qu'il ait été bien socialisé par l'éleveur. Il est essentiel de prendre au préalable des renseignements sur le sérieux de l'éleveur ou de l'animalerie et de ne pas acheter son chiot sur un coup de coeur : n'oubliez pas que votre chien restera avec vous très longtemps ! 14 ans en moyenne, mais la durée de vie d'un chien dépend aussi de sa taille, n'hésitez pas à vous renseigner au préalable.
- 3°) adapté à votre budget. Au prix d'achat, il s'ajoute des dépenses incompressibles : nourriture, identification, vaccination, soins vétérinaires, assurance, ...).
- 4°) en bonne santé, en particulier, il ne présente ni de maladies infectieuses, ni de tares génétiques graves.

C'est pourquoi, il est toujours fortement recommandé de se renseigner avant l'acquisition, à la fois sur la race ou le type de chien que l'on souhaite acquérir et le sérieux du lieu (élevage ou animalerie) où il est possible de trouver un chiot de qualité.

L'acquisition d'un chien dans un refuge est aussi possible. Dans la très grande majorité des cas, les responsables du refuge connaissent bien leurs animaux et savent orienter les acquéreurs potentiels.

BON A SAVOIR !

La loi impose que le vendeur professionnel d'un chien (éleveur, animalerie, refuge, ...) vous remette :

- une attestation de cession,
- un document d'information sur les caractéristiques et les besoins du chien, contenant au besoin des conseils d'éducation,
- un certificat vétérinaire comprenant :
 - des informations basiques sur le vendeur,
 - le certificat d'identification de l'animal et, éventuellement, le numéro de passeport européen pour animal de compagnie,
 - les vaccinations réalisées,
 - pour les chiens de race, un certificat de naissance ou un numéro de dossier à la société centrale canine justifiant leur inscription au livre généalogique,
 - l'état de santé du chien,
 - pour les chiens catégorisés (voir ci-après) :
 - la catégorie à laquelle le chien appartient,
 - le certificat vétérinaire de stérilisation pour les chiens de première catégorie,
 - la date et le résultat de la dernière évaluation comportementale, pour les chiens âgés entre 8 et 12 mois.

La loi impose aussi que le particulier qui vous donne ou vous vend un chien vous remette un certificat vétérinaire (voir plus haut)

PARTICULARITES POUR CERTAINS CHIENS !

LES CHIENS CATEGORISES

Sont considérés par la loi comme des **chiens de première catégorie**, les chiens dont les **caractéristiques morphologiques** correspondent aux chiens de race :

- Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier (aussi appelés "pit-bulls") ;
- Mastiff (aussi appelé "boerbulls");
- Tosa.

Ces chiens de première catégorie (mâle et femelle) doivent être stérilisés et cette **stérilisation** doit donner lieu à un certificat vétérinaire.

Il est **interdit de vendre, de donner, d'importer ou d'introduire** en France un chien de première catégorie.

L'absence de stérilisation et l'interdiction d'acquérir ou d'importer un chien de première catégorie sont chacune punies de six mois d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

Sont considérés par la loi comme des **chiens de seconde catégorie**, les chiens **de race** :

- Staffordshire terrier et American Staffordshire terrier,
- Rottweiler,
- Tosa.

Rentrent dans cette deuxième catégorie, les chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Rottweiler, sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Lorsque vous détenez un chien de première ou de deuxième catégorie, vous devez **demander à votre mairie un permis de détention** de votre ou vos chiens. Ce permis de détention vous est délivré si vous présentez l'ensemble des documents suivants :

- Le certificat d'identification du chien,
- Pour les chiens de race, un certificat de naissance ou un numéro de dossier à la société centrale canine justifiant leur inscription au livre généalogique,
- Le certificat de vaccination contre la rage de votre chien en cours de validité : ce certificat doit être renouvelé tous les ans,
- Le certificat d'assurance garantissant votre responsabilité civile si votre chien cause un dommage aux tiers (y compris votre famille) : à renouveler tous les ans,
- Le certificat de stérilisation du chien de première catégorie,
- Le rapport de l'évaluation comportementale réalisée par un vétérinaire agréé et pour tout chien désigné par le maire de votre commune,
- Une attestation d'aptitude obtenue après une formation de 7 heures auprès d'un formateur agréé.

LES CHIENS CATEGORISES ...

La loi interdit à certaines personnes de détenir ou promener un chien de première ou de deuxième catégorie :

- Les personnes âgées de moins de 18 ans,
- Les majeurs en (ou sous) tutelles,
- Les personnes condamnées pour crime ou à une peine d'emprisonnement avec ou sans sursis inscrit au bulletin n°2 du casier judiciaire,
- Les personnes dont la garde ou la propriété de leur chien leur a été retiré par le maire ou le préfet.

La loi impose aux propriétaires ou détenteurs de chiens de première ou de deuxième catégorie :

- De toujours promener leur chien muselé et tenu en laisse,
- De ne pas amener leur chien dans les transports en commun, les lieux publics et dans les locaux ouverts au public,
- Pour les chiens de première catégorie uniquement, de ne pas stationner dans les parties communes des immeubles collectifs.

Si vous ne respectez pas l'ensemble de ces contraintes pour les chiens de première ou de deuxième catégorie, la loi prévoit de lourdes sanctions :

- Vous pouvez, selon l'infraction en cause, être puni(e) au maximum à 6 mois d'emprisonnement et à 15 000 € d'amende,
- Au titre d'un danger grave et immédiat, le maire ou le préfet peut vous retirer votre chien et l'euthanasier quasi-immédiatement. A titre d'exemple, la détention d'un chien sans permis de détention ou la détention d'un chien par une personne non autorisée (voir ci-dessus) sont réputés être des situations de danger grave et immédiat.

N'ABANDONNEZ PAS VOTRE CHIEN !

L'abandon d'un chien, quel que soit sa race, est puni par la loi de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

**Eduquer ou faire éduquer
son chien
le plus tôt possible**

L'éducation canine a trois objectifs :

- donner à votre chien, dans le foyer, une place qui ne conduit à aucun problème de comportement ;
- apprendre à votre chien à exécuter certains ordres, simples pour bien vivre avec lui ;
- vous apprendre ainsi qu'à l'ensemble des membres de votre famille à avoir la meilleure attitude possible avec votre chien.

Les meilleurs résultats sont obtenus lorsque l'éducation de votre chien commence tôt, et l'idéal dès l'arrivée du chiot (après 8 semaines) dans votre foyer. Partout en France se développe des « Ecoles du chiot », soit dans le cadre des Clubs de la société centrale canine (S.C.C.), soit par des éducateurs professionnels. Les résultats obtenus sont souvent extraordinaires. Lorsque l'on n'a jamais eu de chien, il est souhaitable de passer de préférence par ces structures.

Comment bien éduquer son chien ?

Pour bien éduquer un chien, son maître doit :

- avoir des compétences : il doit connaître les besoins de son chien, la méthode d'éducation d'un chien...,
- bénéficier d'une personnalité suffisamment affirmée : surtout si le chien a des prédispositions à devenir dominant !
- avoir du temps et de la disponibilité : en matière d'éducation canine, rien ne peut se faire dans la précipitation et l'agitation.

L'éducation d'un chiot passe par des séances d'exercice d'obéissance qui ne doivent pas être très longues (pas plus de 20 minutes à chaque fois) et générées lorsque les occasions se présentent naturellement.

En outre, le chiot doit être placé dans un contexte positif, c'est-à-dire que :

- tout chien doit avoir, dans le foyer, sa place qui correspond à ses besoins physiologiques et comportementaux. Il doit en effet avoir son coin à lui, à l'écart des lieux de passage où il peut rester tranquillement ou dormir, son coin pour manger sans être ennuyé. On doit lui apprendre aussi à ne pas monter sur les canapés, sur le lit, à ne pas réclamer pendant les repas, à manger après vous, ...
- Le chiot doit être régulièrement manipulé avec douceur : être placé sur le dos, être soulevé de l'avant ou de l'arrière, accepter que l'on regarde ses dents, ... Ces exercices lui apprennent la tolérance et donc à être moins irritable.

- tout chien, et c'est le plus difficile, doit apprendre quelques ordres et bien les exécuter : marcher en laisse avec facilité, s'asseoir ou se coucher sur demande, revenir lorsqu'on le rappelle, être propre, ne pas sauter sur les personnes, ...

Ces exercices d'apprentissage ont trois importances :

- Faire comprendre à son chien nos attentes sur son comportement.
- Mettre un mot sur chaque action afin que chaque mot devienne un ordre à exécuter.
- Lui faire prendre l'habitude de respecter ces comportements par un jeu de récompense - sanction.

Notre attitude a aussi son importance

Faire identifier à son chien le comportement que l'on attend de lui est le plus difficile. Pour être clair, **le chien a tendance à mal comprendre ce qu'on lui demande.**

Nous avons trois méthodes à notre disposition pour l'inciter à comprendre :

- Faire des signes qu'il comprend : le chien comprend « spontanément » l'indication d'un endroit où il doit aller par un bras tendu et un doigt pointant dans la direction requise. Le chien comprend facilement le fait de devoir venir lorsque l'on s'accroupit.
- *Saisir l'occasion où il fait bien* et le récompenser : Ceci nécessite d'être disponible, d'attendre que le chien fasse bien une action et de le récompenser. Cette occasion peut, dans certains cas, être favorisée par les circonstances que l'on crée. Par exemple, en matière de propreté, pour lui apprendre qu'il doit faire dehors, dans un endroit déterminé, il s'agit de le sortir au moment adéquat (au moment où il a tendance à faire ses besoins : après avoir mangé, après avoir joué ou après le réveil).
- Interdire immédiatement, puis éventuellement sanctionner, lorsqu'il fait mal. Par exemple, le chien mordille. C'est un comportement qu'il est utile de lui interdire. Lorsqu'il mordille, d'abord, dire avec un ton ferme « Non » et l'empêcher de continuer. Mais attention qu'il ait bien compris ce que l'on attendait de lui avant de le sanctionner.

Utiliser de manière circonstanciée ces 3 méthodes, suffit à faire comprendre au chien ce que l'on attend de lui. *Encore faut-il bien savoir les utiliser.*

Concrètement, nous devons mettre un mot « assis », « couché », « viens », « avance », « stop », ... » sur chacune des actions au moment où le chien les réalise et lui répéter très régulièrement lorsqu'on lui demande ou lorsqu'il réalise ces actions. Le mot, qui n'a au départ aucune signification particulière pour le chien, va devenir familier au fur et à mesure qu'il lui sera répété en rapport avec l'action souhaitée.

Enfin, ce qui permettra à votre chien de bien enregistrer et de bien comprendre ce que vous lui demandez, c'est de distinguer quatre attitudes à son égard :

- l'ordre,
- la récompense,
- la sanction,
- l'ignorance,

Pour être bien compris(e) par son chien, notre attitude doit se produire en même temps que son action (juste avant pour l'ordre, juste après pour la récompense ou la sanction).

Ces attitudes comprennent, principalement, une attitude corporelle, des signes ou des gestes, un ton. Elles peuvent être complétées par d'autres éléments.

L'ordre

Donner correctement un ordre n'est pas aussi facile qu'on le pense généralement. A l'ordre, il doit être associé :

- **une attitude corporelle** : notre attitude corporelle doit montrer une personnalité réelle, bien équilibrée, mais sans dureté. Le maître doit se tenir droit, *avoir une vraie présence physique*.
- **un mot** : il s'agit d'un mot et **non d'une phrase**. Pour lui indiquer l'endroit où il doit faire ses besoins, inutile de dire « fais pipi ici, entre les voitures, mon chéri » : votre chien ne comprend pas !
- **un ton** dans la voix : il doit être net, précis, ne pas ouvrir la porte à la réplique, jamais brutal. Un ordre donné avec une voix trop douce ou trop aiguë ne sera pas compris. Un ordre donné avec un ton méchant sera compris comme une sanction.
- **un signe**: Il est souvent important de montrer à votre chien, l'endroit où nous souhaitons qu'il aille. Un geste de notre main ou notre regard fixant le lieu cible sont de nature à l'orienter.

Si le chien n'exécute pas votre ordre, il est important de comprendre pourquoi et de se poser plusieurs questions :

- A-t-il compris ce que je lui demande ?
- Ai-je travaillé trop longtemps avec lui ? (Les séances d'éducation ne peuvent pas durer très longtemps avec un chiot).

La récompense

Votre chien doit se sentir « valorisé » par la récompense. Bien entendu, la friandise doit s'accompagner d'une expression verbale avec un ton doux, affectueux, joyeux et aussi d'une caresse.

La sanction

Pour qu'elle soit bien comprise par votre chien, elle doit suivre immédiatement ou quasi-immédiatement la mauvaise exécution d'un ordre, une désobéissance caractérisée ou une « bêtise ».

L'attitude appropriée doit être celle d'une colère contenue avec un ton dur et cassant, conduisant à envoyer le chien dans son coin.

Elle peut aussi être un coup sec sur la laisse lorsque votre chien tire afin de le déséquilibrer.

La sanction corporelle peut aussi être utilisée à la condition qu'elle ne soit **pas trop brutale** et qu'elle s'arrête lorsque votre chien émet des signes de soumission.

Pour être efficace, votre sanction doit répondre à quelques critères importants :

- Elle doit être **progressive**. Il vaut mieux commencer par dire un « Non » ferme, plus sous la forme d'un ordre que d'une réprimande.
- Elle doit être **immédiate** ou quasi-simultanée **à l'erreur**. Votre chien doit être pris sur le fait. Par exemple, lorsque le chien effectue des « bêtises » en votre absence, la sanction que vous lui infligez à votre retour n'a alors pas grande influence pour modifier le comportement de votre chien.
- Elle doit bien faire comprendre à votre chien, ce qui lui est interdit et ce qui lui est permis de faire.

Revenons à la propreté de votre chiot. Si vous avez d'abord félicité votre chien lorsqu'il a fait ses besoins dehors au bon endroit, vous pourrez ensuite lui donner une sanction lorsqu'il aura fait ses besoins chez vous. Une telle attitude de votre part aura un sens pour votre chien. Par contre, si votre chien est dès le départ sanctionné parce qu'il a soulagé ses besoins chez vous, sans qu'il ne sache où il doit les faire, votre chien sera désorienté et se cachera ensuite pour les faire. Tout devient alors plus compliqué.

L'ignorance.

Il est important de savoir ignorer une « bêtise » *lorsqu'il ne vous a pas été possible de sanctionner immédiatement votre chien.*

Il a effectué ses besoins lorsque vous étiez absent, il est inutile dans ces conditions de le sanctionner. Votre chiot ne comprendrait pas, il vaut mieux l'ignorer. Faîtes semblant de ne pas voir les déjections et nettoyez dès que le chien n'est plus présent dans la pièce. Par la suite, vous devrez être vigilant pour le surprendre sur le fait.

L'éducation de votre chien **s'entretient**. Elle n'est pas acquise une fois pour toute. Durant toute sa vie, il est important de lui faire respecter sa place et les ordres que vous lui donnerez.

Sur le principe, l'éducation canine est simple. Mais son application est moins aisée. Elle nécessite un certain savoir-faire qu'il est préférable d'apprendre auprès d'un éducateur canin appartenant à l'un des clubs de la Société Centrale Canine ou bien auprès d'un professionnel de l'éducation canine.

L'éducation de mon chien suffit-elle à prévenir les accidents ?

L'éducation de votre chien ne suffit pas à elle seule. Vous devez toujours rester vigilant(e) pour éviter les accidents : c'est une **ATTITUDE PREVENTIVE**.

Cette attitude préventive est basée sur la connaissance des différents types d'agression (prédation, agression hiérarchique, par irritation liée à un trouble de la communication, territoriale, par peur).

Rappelons que le dressage au mordant par un amateur est strictement interdit.

Les principales mesures de prévention visent à éviter les accidents sur les enfants, qui sont les plus fréquents.

Adoptez une attitude préventive que votre chien soit en présence de vos enfants ou de vos petits enfants ou de vos voisins

La première situation à risque, même si le chien est bien éduqué, est la présence de votre chien avec votre ou vos enfants ou petits-enfants.

Cette situation est donc entendue au sens large : parents/enfant/chien – grands-parents/enfant/chien.

Si un enfant naît après l'arrivée de votre chien, faites connaître votre bébé au chien et surtout continuer à vous occuper de votre chien (sinon jalousie).

Même si votre chien est bien éduqué (socialisé, dominé, tolérant, courageux), la prédation et surtout les agressions par irritation sont toujours possibles. Quelques précautions essentielles sont à prendre.

Ne laissez jamais des enfants sans surveillance avec votre chien

- Ne vous absentez jamais en *laissant le chien garder bébé*. De très graves accidents arrivent dans ce type de situation.
- A la maison, surveillez toujours quand votre enfant joue ou cherche à jouer avec le chien et intervenez avant que la situation ne se dégrade.

Les accidents les plus graves sont très souvent liés au fait que l'enfant souhaite jouer avec le chien alors que ce dernier ne veut pas. Après l'émission de différents **signaux** par votre chien (se reporter à l'agression par irritation), il peut mordre. Les parents (ou grands-parents) doivent rapidement intervenir pour demander à l'enfant d'arrêter.

Apprenez à vos enfants à reconnaître les signes ou les attitudes de menace du chien

Par exemple, ne pas aller embêter le chien lorsqu'il mange, lorsqu'il est dans son coussin, lorsqu'il cherche à partir ou à se cacher, ...

Adoptez une attitude préventive quand votre enfant est en présence d'un chien qu'il ne connaît pas ou ne connaît pas bien

Ne laissez pas vos enfants ou petits-enfants caresser un chien qu'il ne connaît pas, sans demander au préalable l'autorisation à son maître

Le maître connaît son chien et il est indispensable d'apprendre aux enfants de demander au préalable s'ils peuvent caresser le chien. Si le chien est « agressif », le maître pourra le leur interdire.

Interdisez à vos enfants de chahuter avec l'un de ses camarades qui promène son chien

Il y a, en effet, de grands risques que le chien considère son petit maître attaqué et le défende d'un « agresseur ».

Interdisez à vos enfants de courir, chahuter ou crier avec une voix aigüe lorsqu'un chien inconnu est en liberté

Interdisez à vos enfants d'embêter un chien derrière une grille ou un portail

Un chien est rancunier et cherche à se venger à la première occasion. Par exemple, le jour où la porte est ouverte ...

Adoptez vous aussi une attitude préventive pour vous-même

Ne séparez pas deux chiens qui se battent.

Avec un chien qui a une attitude agressive, adoptez une attitude pour limiter cette agressivité.

- Ne courez pas ou ne prenez pas une attitude de fuite.
- Ne regardez pas le chien droit dans les yeux.
- Ne criez pas.